PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE du 19 octobre 2021

- **Parents** : Mmes ALQUIER, GUSMAROLI et VIDAL ; M. DERVAUX.

- **Mairie** :
Mme ISRAEL (Conseillère déléguée à la vie scolaire - mairie d'Aniane)
M. PEYRE (Conseiller délégué à la vie scolaire - mairie d'Aniane)
M. FAROLDI (Co-directeur ALP – mairie d'Aniane)
Mme MAS (Conseillère déléguée à la vie scolaire - mairie de Puèchabon)

- **DDEN** : M. SCOTTO DI FASANO

- **Enseignants** : Mesdames DELIEUZE, DOLLET, FABRE, GOIFFON, PFERSDORFF, RICHARD et SAIS.

- **RASED** : Mme PASCAULT

Nous excusons l'absence de :
- **Inspectrice de l'Éducation Nationale** : Mme HUMBERT
- **RASED** : Mme LE TOUMELIN (psychologue scolaire)
- **Enseignante** gréviste : Mme VALOUR
- **Mairie de St Guilhem :** Conseiller municipal

Ouverture de la séance à 18h.
Pour ce conseil, le secrétaire de séance est Mme RICHARD.

Signatures :
Directrice **Secrétaire** **Représentant de parents**

GROUPE SCOLAIRE LOUIS MARRES ECOLE ELEMENTAIRE ANIANE
N. DELSOL

1 - Informations

- **Rappel de la composition et du rôle du Conseil d'Ecole.**
  décret 90-788 du 6/9/1990 article 17

DDEN - M.SCOTTO DI FASANO explique sa mission de conseil et de médiation entre les différents acteurs de l'école.

- **Effectifs, classes, enseignants, décharge de direction.**
  196 élèves (199 en 2020).
  Cycle 2 - CP + CE1 + CE2 = cycle des apprentissages fondamentaux : 114 enfants
  Cycle 3 - CM1 + CM2 = cycle de consolidation : 83 enfants

Les enfants sont répartis dans 8 classes :

	niveau	enseignant	effectif
Classe 1	CP	Mme Richard	20
Classe 2	CP	Mme Goiffon	20
Classe 3	CEl-CE2	Mme Delieuze	25
Classe 11	CEl-CE2	Mme Valour	24
Classe 4	CE1-CE2	Mme Dollet	25
Classe 9	CM1-CM2	Mmes Saïs	27
Classe 6	CM1-CM2	Mmes Pfersdorff et Bernon	28
Classe 5	CM1-CM2	Mmes Fabre et Delsol	27

- **Échanges de service - décloisonnements.**

classes de CM : Sciences ; Histoire-Géographie-Education Civique ; Allemand
classes de CE : Sciences et Espace/temps
classes de CP : Sciences et Espace/temps

- **Langues vivantes**

L'anglais est enseigné à partir du CP à raison d'1h30 par semaine.
Les élèves de CM1-CM2 suivront également un enseignement en allemand dispensé par Mme DOLLET au second semestre.

- **Bibliothèque.**

Comme les années précédentes, les enfants se rendent à la bibliothèque municipale le mardi ou le jeudi après-midi une semaine sur deux pour emprunter un livre.
Ils sont accueillis par Mme TUGAUT dans les locaux de la Mairie sous la responsabilité des enseignants.
Mme TUGAUT anime aussi les ateliers BCD à l'école une demi-journée par semaine, ainsi que le prêt des livres de la BCD aux élèves des classes 5 et 6.
La convention est en cours de signature.

2- Elèves à besoins particuliers

- **Réseau d'aide.**

Cette année, les élèves qui en ont besoin bénéficient des interventions de Mme PASCAULT (maîtresse E ; aide à dominante pédagogique). Il s'agit de remédier à des difficultés d'apprentissages dans les domaines fondamentaux (lire, écrire et compter). Les prises en charge s'organisent en concertation avec les enseignants. Leur volume est limité par le temps de présence de Mme PASCAULT dans notre école : 2 ½ journées par semaine qui ne sont consacrées qu'aux élèves de cycle 2 mais ne couvrent pas les besoins. Depuis la rentrée, 7 élèves de CE1 ont été pris en charge.
Représentants de parents *A-t-on une estimation des besoins ?*
On peut considérer que 25 enfants de cycle 2 pourraient avoir besoin de ce type d'aide. Depuis des années, il n'y a pas de possibilité de prise en charge en cycle 3.

Mme TOUMELIN (psychologue scolaire) est une ressource pour l'équipe enseignante et les familles qui en expriment le besoin.
Il n'y plus de poste d'enseignant spécialisé G (aide à dominante rééducative pour aider les enfants à devenir élèves) dans notre secteur. Les besoins existent encore dans ce domaine.

- Nous comptons parmi nos **élèves des enfants en situation de handicap** : 19 d'entre eux bénéficient de l'accompagnement d'une AESH-AVS. 3 autres bénéficient de PAP (Projet d'Accueil Personnalisé). Nous travaillons donc avec 6 personnes AESH qui se partagent entre les enfants et les classes. Je tiens à les remercier de leur implication et de leur patience. Leur charge de travail est en augmentation constante puisqu'elles peuvent à présent prendre en charge 4 enfants chacune.

Représentants de parents *Qu'en est-il de la nouvelle répartition des heures entre les élèves à besoins éducatifs particuliers ? Ont-ils tous une aide humaine à hauteur de leur notification ?*
Dans le cadre des PIAL, les enfants n'ont plus de notifications en volume horaire mais doivent être accompagnés au plus près de leurs besoins. Nous sommes censés organiser les prises en charge et les répartitions selon ces critères.

- Nous avons demandé dès la rentrée des classes une évaluation auprès du **CASNAV,** la structure académique chargée d'organiser la scolarisation des Élèves Allophones Nouvellement Arrivés. Mme REGNAUD a pu commencer à travailler avec 4 enfants (espagnols, américain et turque), deux fois par semaine.

- Nous pouvons aussi faire intervenir le **Dr NEMAUSAT** pour la mise en place des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et en cas de besoin lors d'équipes éducatives.

L'infirmière scolaire peut également apporter son conseil. Elles sont joignables au collège de Gignac.

- **Activités Pédagogiques Complémentaires.**

Ces Activités Pédagogiques Complémentaires se déroulent en groupes restreints et peuvent s'adresser à tous les élèves, après accord des parents et sur des durées variables réparties sur l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants. Il s'agit d'aider des enfants face à des difficultés ponctuelles.
Les enfants peuvent être pris en charge par un enseignant autre que celui de leur classe. Et les groupes sont reformés à chaque retour de vacances.
Les élèves de Puéchabon-St Guilhem concernés, sont suivis prioritairement sur le temps de cantine soit de 11h50 à 12h10 ou de 13h15 à 13h35 les lundis, mardis, jeudis et/ou vendredis. Pour la plupart des enfants, les APC se déroulent de 16 à 17h les lundis, mardis, jeudis et/ou vendredis.
À la fin de la séance, les enfants sont conduits à la maison des loisirs si les parents ne sont pas présents ou n'ont pas donné la consigne formelle de laisser l'enfant partir seul.

3- Règlement intérieur

Il s'appuie sur le règlement type départemental et est complété par la charte de la laïcité.

Représentants de parents *Serait-il possible d'envisager un décalage dans les horaires d'entrées et sorties des élèves entre les deux écoles ?*

Nous avons une contrainte forte pour les transports scolaires. Les deux écoles ne sont pas éloignées. Le premier $\frac{1}{4}$ d'heure d'ALP n'est pas facturé.

De plus en plus de familles choisissent de partir en vacances en période scolaire. Ces absences sont soumises à l'autorisation de Mme l'Inspectrice de Circonscription.

Vote : Le règlement intérieur est adopté en l'état à l'unanimité.

Représentants de parents : *Serait-il possible de programmer les réunions de classes à 18h ?*

Nous pouvons essayer.

4- COVID

Les enfants ne portent plus de masques depuis hier. Nous conservons tout de même les habitudes de lavages de mains systématiques.

5- L'argent à l'école

- **Dotation de rentrée scolaire et subvention annuelle**

Nous remercions la Mairie pour les 47 euros par élève affectés à l'achat des fournitures et des manuels scolaires, pour les frais de photocopieur et de papier. Il faudra prévoir une réévaluation car les tarifs ont augmenté significativement ces dernières années.
Nous essayons d'organiser la présentation d'un spectacle de fin d'année (montant prévisionnel 1000€)
Les projets de classe sont en préparation. Nous transmettrons l'ensemble de nos budgets prévisionnels à la mairie au plus vite. Nous comptons sur une subvention municipale de 27€ par enfant. Nous demandons dès à présent une subvention complémentaire (50euros par classe) pour soutenir le projet théâtre qui concerne toute l'école.
Nous avons d'ores et déjà prévu de limiter la participation des parents à 5 euros par enfant.

- **Coopératives scolaires**

L'école fonctionne avec une coopérative par classe. Cet argent permet de financer en partie les projets scolaires, l'achat du petit équipement de sport, de livres pour la BCD, et d'avoir un abonnement à un magazine pour chacune des classes. Nous disposons d'environ 1000 euros dans chaque classe.
Les coopératives sont alimentées par :

- les bénéfices réalisés par la vente des photos de classe. Il n'y a pas eu d'autres actions en 2020-2021 (tombola,…)
- la cotisation de 7 euros demandée aux parents.
- les subventions municipales et départementales

- **Photos de classe.**

Les prises de vue ont eu lieu le 11/10. Les consignes sanitaires ne nous ont pas permis de faire des prises de vue traditionnelles des groupes classe. Ce seront donc des trombinoscopes qui seront proposés aux parents et exceptionnellement une planche de photographies individuelles.

- **Investissements**

La classe 4 a été repeinte durant cet été. Un lavabo, des bancs sont installés à l'extérieur. Nous nous en félicitons.
Les enseignants rencontrent des difficultés avec les services techniques malgré les efforts de communication de tous. Les petits travaux de réaménagement ne sont pas faits ou mal.

Représentants Mairie Aniane *sont conscients du problème et recherchent des solutions.*
Représentants de parents : *Pourriez-vous nous faire un point sur l'évolution du projet de réaménagement de la cour de l'école ? Des travaux/achats ont-ils été engagés ?*
Représentants Mairie Aniane *: Un devis est en cours pour l'installation de voiles d'ombrage sur une partie de la cour. Le projet de réaménagement plus complet est en préparation. Il prendra du temps car son coût est élevé et les difficultés techniques à gérer importantes.*

6- Projets de classes – Actions

Les sorties et projets scolaires sont organisés par les enseignants à des fins pédagogiques. Les enseignants sont libres de choisir d'en organiser, ou non, à la période qui leur convient.
Durant les horaires scolaires, ces activités sont obligatoires au même titre que les autres enseignements. Lorsqu'une sortie inclut du temps périscolaire, elle devient facultative.
Les conditions sanitaires devront être réunies.

Sont prévus : du théâtre, du cinéma, de la musique, du jardinage, des animations nature…
Nous essayons de construire nos projets collectivement pour que l'ensemble des enfants d'une tranche d'âge bénéficie des mêmes actions.
Pour faciliter le financement de ces projets nous envisageons d'organiser un marché de Noël. Nous pourrions coupler une action gratiféria/troc de livres conduite par les représentants de parents.

Représentants Mairie Aniane *:*
Semaine du goût : de nombreux ateliers se sont déroulés durant les temps périscolaires et dans les classes de CP
Compost : Des ateliers lors du vidage du composteur se dérouleront les 25/11,20/01,17/03,19/05 et 30/06.
FIFE : Festival International du Film d'Education proposé par les CEMEA et financé à hauteur de 1400€ le 18 & 19 novembre. Les classes sont accompagnées pour visionner des courts métrages.
Représentants de parents *souhaitant faire un don aux deux écoles, l'équipe enseignante sera soutenue à raison de 300€ pour le projet théâtre.*
L'association des parents d'élèves prévoit d'organiser un apéro devant l'école pour se présenter, une grafitéria et tiendront un stand lors des féeries.

Nous sommes tombés d'accord avec l'école maternelle pour programmer une éventuelle fête des écoles le 24/06/2021.

7 – ALP-Restaurant scolaire :

Mme BOMY conseillère municipale de Puèchabon a demandé que soit abordée la question du bus. On a observé en début d'année des dysfonctionnements. C'est l'action conjointe des municipalités et des représentants de parents qui a permis de les résoudre.

Représentants Mairie Aniane

Une nouvelle organisation *des services s'est mise en place. M.FAROLDI gère l'ensemble des activités scolaires et loisirs. Mme GAUTIER se concentre sur les fonctions transversales du service jeunesse notamment en matière de Citoyenneté et parentalité.*

Cantine à 1€ *La municipalité va profiter d'une aide de l'Etat qui permet de financer à hauteur de 3€ le repas à la cantine des enfants des familles les plus vulnérables pendant 3 ans. Il y aura 3 tarifs : 1€, 2,60€ et 3,10€. Par ailleurs un changement de prestataire est prévu et les tarifs pourraient évoluer.*

Une nouvelle tarification ALP +ALSH *sera en place en janvier.*

Une réunion du Comité Consultatif Enfance Jeunesse *est programmée le 18/11/2021.*

Représentants de parents ALP du soir : *plusieurs parents nous ont confié leurs inquiétudes à la suite de la fin des réservations. Le simple fait de compter sur la parole des enfants est insuffisant et inquiétant pour les familles. Il semble y avoir un flou dans la passation de responsabilité entre l'équipe enseignante et le périscolaire au moment des sorties qui a mené certains enfants à rester seuls sur le trottoir à plusieurs reprises. La Mairie a-t-elle trouvée une solution à ce problème ?*

Les enfants sont reconduits au portail. S'ils restent dans l'école ils sont placés sous la responsabilité du service jeunesse. S'ils sortent, c'est aux parents de les prendre en charge. Il faut rappeler aux enfants de rester à l'école s'ils ne voient pas leur parent.

Représentants Mairie Aniane *Mettre en place un système d'inscription ne résoudra pas le problème car il n'y a que 2 animateurs. Ils accompagnent en moyenne 24 enfants par soir.*
Représentants de parents : *Pourriez-vous réexpliquer aux familles pourquoi il existe un délai de 72h pour inscrire les enfants à la cantine ? Ce délai est-il modifiable ?*

Représentants Mairie Aniane *Le délai est fixé par le traiteur. Le nombre d'inscription est en baisse malgré les rappels (30 repas supplémentaires/ jour en octobre pour 130 repas servis). L'obligation de régler à l'inscription peut pénaliser certaines familles mais Stéphanie, à l'accueil du service jeunesse peut traiter des situations particulières pour éviter la sur tarification.*

Représentants de parents : *Des parents nous ont alertés quant à l'absence de policiers municipaux ou de personnes dévolues pour faire traverser les enfants devant l'école à plusieurs reprises. Qu'en est-il ?*
Représentants Mairie Aniane *Il n'a pas été possible de palier des absences imprévues. Cela reste très exceptionnel.*

Représentants de parents : Des enfants se plaignent de nouveau que les toilettes seraient trop sales pour s'y rendre. Qu'en est-il s'il vous plaît ?
Représentants Mairie Aniane Depuis début octobre, ils sont à nouveau nettoyés deux fois par jour.

Représentants de parents : Plusieurs familles constatent des lumières ou fenêtres ouvertes la nuit sur l'école. Pourrait-on y remédier ?
Représentants Mairie Aniane Un rappel a été fait aux personnels. Le détecteur de mouvement de l'escalier sera révisé.

Représentants de parents : Problème de l'ouverture de l'accueil à 7h45 les mercredis (au lieu de de 7h30) ?
Représentants Mairie Aniane L'amplitude horaire demandée aux encadrants serait trop grande. Il faut une évaluation précise des besoins et du nombre d'enfants concernés.

8- Sport

L'équipe enseignante tient à rappeler le caractère obligatoire de cet enseignement. Le ministère insiste pour que les enfants puissent bénéficier régulièrement de temps d'activités physique. A Aniane, ce n'est pas possible. Nous manquons d'espaces adaptés, entretenus, disponibles.

Représentants Mairie Aniane va transmettre le dossier à la chargée au sport pour étudier la possibilité de stabiliser le terrain de la conciergerie.

9- Conclusion

Le prochain conseil d'école se déroulera le 11/02/2021.
Le dernier conseil de cette année scolaire aura lieu le 03/06/2021
Le conseil est clos à 1 9h30
Merci à tous.

Les enseignants invitent tous les participants à un frugal apéritif.

En annexe :
Extrait du décret 90-788 du 6/9/1990 article 17,
Règlement intérieur,
Feuille d'émargement